

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 714 19 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

20 ANS

714

Cachotteries militaires

Service civil: on votera, le 26 février, dans le bleu, ou presque. Si l'on peut espérer que le véritable sens des propositions des initiants («pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte») passera finalement l'incroyable mur de désinformation mis en place par les partisans de l'emprisonnement des objecteurs, il faut admettre que le constat précis de la situation actuelle fera défaut jusqu'au bout!

Certes, l'urgence du «oui» à l'initiative n'est pas fonction du nombre des condamnations et du total des mois de prison purgés, il s'agit véritablement d'une question de principe. Mais un peu moins de flou dans les statistiques «officielles» faciliterait quand même le débat! Nul doute que le manque de transparence (du Département militaire fédéral, au premier chef) ne soit ici délibéré.

Quelques points de repère.

A disposition du bon peuple qui veut se faire une idée de l'ampleur de l'objection en Suisse, deux sources principales et notablement divergentes, le DMF d'une part, l'Office fédéral de la statistique d'autre part. Le premier signale par exemple 354 condamnations pour 1980, le deuxième 449 pour la même année; le premier note 593 condamnations pour 1981, le deuxième 650 pour cette même année. Et le reste à l'avenant. Absolument incroyable, et d'autant plus inadmissible que manquent en outre à ce décompte les objecteurs «partiels» acceptant le service non armé, les objecteurs en cours de service militaire classés comme «déserteurs» et les objecteurs exclus médicalement sans jugement («filière psychiatrique»)!

Encore quelques «détails» révélateurs? Voyez le décryptage des exclusions pour motifs psychiatriques mené par le comité d'initiative! Les objec-

teurs annoncés comme tels et exclus de l'armée sans jugement par le canal psychiatrique ne font l'objet d'aucune statistique publique. Les chiffres des années 1972 à 1979 ressortent d'une lettre du DMF du 13.5.80. Ils ne concernent que les «objecteurs en puissance» qui s'annoncent au recrutement, et qui sont automatiquement envoyés chez le psychiatre. Depuis 1977, les témoins de Jéhova ne sont plus astreints à cet examen, mais toujours inclus dans le total indiqué après le nombre des exclusions. La proportion de ces exclusions par la bande est très importante, puisqu'elle approche la moitié des cas. Pour les autres objecteurs, qui font l'objet d'une procédure judiciaire, on ne sait par contre rien de la suite donnée aux expertises psychiatriques qui peuvent être ordonnées. Il n'est donc pas possible de savoir s'il en résulte une élimination sans jugement aussi importante, ce qui doublerait pratiquement le nombre des objecteurs. Et ce n'est que la pointe d'un iceberg de données imprécises ou tronquées. Voter «oui» fin février, c'est aussi mettre de l'ordre dans cette chasse (mal) gardée militaire.

COÛTS

La spirale nucléaire

Il faut bien s'y résigner! L'ère du courant bon marché est révolue! Pour diverses raisons liées aux problèmes énergétiques en général (crises du pétrole, demande mondiale en hausse, etc.) ou propres à l'économie du secteur électrique (ressources hydrauliques largement exploitées, centrales thermiques coûteuses, développement du nucléaire surtout). A cela s'ajoute la tendance de nombreuses collectivités à fiscaliser l'énergie domestique, c'est-à-dire à livrer le courant à un prix permettant la

SUITE ET FIN AU VERSO

COÛTS (suite)

La spirale nucléaire

constitution de réserves, le versement de bénéfices à la caisse publique, le financement du nucléaire, et l'introduction de tarifs différenciés à des fins promotionnelles.

Les frais directement liés au développement de l'énergie nucléaire en Suisse comprennent les investissements pour la construction des centrales et les coûts de leur exploitation.

Pour pouvoir évaluer le prix total du programme nucléaire suisse, il faudrait disposer d'un compte «atomier», soit d'un compte comprenant, outre les frais directs d'investissement et d'exploitation, toutes les dépenses faites pour la recherche, la surveillance, les assurances, etc. (cf. DP 705). Il y a gros à parier que le prix du pari nucléaire à l'helvétique ne sera jamais calculé.

Qu'à cela ne tienne, plongeons dans quelques chiffres; et d'abord dans *les coûts d'investissement et de financement*.

CONSTRUCTIONS: L'EXPLOSION...

D'une centrale à l'autre, les *frais de construction* ont fortement augmenté, notamment en raison de l'inflation bien sûr, mais aussi de nouvelles obligations (tours de refroidissement).

La centrale de *Mühleberg*, mise en service en 1972 après six ans de travaux, a coûté 350 millions, soit approximativement un million de francs par MW de puissance installée.

La centrale de *Gösgen*, mise en service en 1979 après neuf ans de préparation, est revenue à environ 2 milliards (y compris tour de refroidissement), soit 2,2 millions de francs par MW installé.

Quant à la centrale de *Leibstadt*, qui devrait livrer du courant électrique dès le 1^{er} octobre 1984, elle atteint d'ores et déjà un prix de revient record: en 1973, au moment de l'ouverture du chantier, le budget s'établissait à 1,3 milliard pour cinq à six

ans de travaux. Puis il a subi diverses révisions à la hausse: 2,4 milliards en juin 1976, 3,7 milliards en 1981, 4,4 milliards en mars 1982. Actuellement, la facture totale est estimée à 5,5 milliards (5,8 millions de francs par MW de puissance installée!), mais certains n'excluent plus un dépassement de la barre des 6 milliards, pour onze ans de travaux proprement dits.

CAPITAUX: VORACES...

Les sociétés d'électricité, publiques ou privées, ainsi que les sociétés d'engineering et les collectivités qui sont, en différentes combinaisons, actionnaires ou maîtres d'œuvre, ne peuvent évidemment trouver en elles-mêmes les ressources nécessaires au financement des centrales nucléaires. Elles font donc appel au marché des capitaux, par voie d'emprunts obligataires.

Actuellement, les *besoins en capitaux* des sociétés d'électricité s'élèvent à quelque 2,4 milliards par an, dont environ un milliard est prélevé sur le marché, soit un dixième du volume total des émissions. La charge de la dette ainsi contractée pèse d'autant plus lourd que les emprunts pour les centrales nucléaires sont traditionnellement mieux rémunérés que ceux des sociétés d'électricité en général (¼% supplémentaire) ou ceux des sociétés de barrage (½% de plus). La prime offerte ainsi aux investisseurs est sans doute destinée à récompenser le risque particulier qu'ils encourent en plaçant leur argent (ou celui des autres, par exemple celui des affiliés à une caisse de pension ou à une assurance-vie). Avec un capital emprunté de l'ordre de 4 milliards de francs, rémunéré à un taux moyen supérieur à cinq pour cent, Leibstadt SA paie des intérêts pour Fr. 550 000.— par jour. La charge de sa dette lui coûtera 1,5 milliard au moins, soit un quart des frais présumés de l'aménagement de la centrale...

Quant à l'*amortissement de la dette* du nucléaire, il doit se faire sur une durée relativement brève pour des infrastructures de cette importance, et cela en

raison de la nécessité de démanteler les centrales après trente ans d'exploitation.

En fait, cet amortissement ne se fait pas par des annuités d'un montant égal du début à la fin; car, en vue d'éviter le choc du nucléaire, c'est-à-dire une hausse brutale du prix du courant facturé à l'utilisateur, les premières années d'amortissement sont «allégées». On a procédé ainsi pour Gösgen, et il en sera de même pour les cinq premières années de Leibstadt.

En moyenne, les sociétés d'électricité procèdent à des amortissements pour un total de 900 millions par an.

RÉSERVES: TOUJOURS PLUS...

Deuxième poste important: les *frais d'exploitation et la constitution de réserves!*

Les frais réels liés à l'exploitation d'une centrale nucléaire dépendent de toute une série de facteurs: puissance installée, volume de la production annuelle, nombre d'heures/de jours de production, respectivement d'arrêt, part de la production exportée, etc. Au total cependant, les deux tiers des frais sont fixes, et donc dus quelle que soit l'intensité de l'activité productrice.

Cette particularité contraint les responsables à la constitution de solides *réserves* pour les cas de pannes ou de toute autre interruption de production. Les fonds accumulés à cet effet sont jugés insuffisants, malgré des montants pourtant impressionnants: 95 millions à la NOK pour Beznau I et II, 87 millions aux BKW pour Mühleberg, etc. Les 22 millions mis de côté par la société ATEL pour une panne à Gösgen suffiraient à payer les factures pendant un à deux mois au plus. On se souvient que cette centrale a travaillé seulement à 60% de sa capacité habituelle pendant une vingtaine de jours au printemps dernier...

D'autres réserves doivent également être constituées: pour des achats à l'étranger (contrats pour livraisons temporaires, sans préavis, à des prix

unitaires évidemment élevés, de l'ordre de 16 centimes/kWh. pour les 2000 premières heures), pour la modernisation/l'adaptation des «vieilles» centrales (Mühleberg prévoit une centaine de millions pour se mettre au goût technologique et juridique du jour), ainsi que pour, ultérieurement, la destruction des installations en fin de vie (le démantèlement d'une centrale est estimé à 200 millions, chiffre qu'il faudra multiplier par un facteur X le moment venu).

La *gestion du combustible*, ou plus précisément son retraitement et le stockage ultérieur, s'avère également génératrice de coûts élevés: la centrale de Mühleberg prévoit de consacrer 300 millions de francs dans les dix à quinze ans à venir pour le retraitement de matières irradiées. A noter que les sociétés suisses qui font retraiter leur combustible à La Hague participent financièrement aux investissements de la Cogema, et ainsi, indirectement, au programme français d'armement nucléaire.

A tout cela s'ajoutent les *primes d'assurances!* Pour les installations et leur fonctionnement, mais aussi pour les dommages éventuellement causés à des tiers. Selon la nouvelle loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire, les sociétés gérantes doivent payer une couverture jusqu'à 300 millions, le solde pour aller au milliard incombant à la Confédération.

Tout cela avec, comme il se doit, des répercussions cruciales sur le *prix de revient du kWh!*

La Commission pour la conception globale de l'énergie prévoyait une moyenne de 6,23 centimes par kWh. nucléaire, dont 3,3 centimes pour le service de la dette et les amortissements.

La centrale de Gösgen facture 6,5 centimes, pour un prix de revient effectif de 7,5 centimes. Celle de Leibstadt produira du courant à 11,5 centimes, qu'elle facturera à ses revendeurs à 11,2 centimes pour la période 1984-1993, à 7,7 centimes pour les dix années suivantes, et à 9,7 centimes dès 2004. Dans cette perspective, les augmentations du prix

du courant domestique, qui ont été impressionnantes en Suisse alémanique dans les dix à douze dernières années, ne seront évidemment pas les dernières. On peut sans craindre de se tromper prévoir que les hausses sont préprogrammées, y compris en Suisse romande et même si EOS ne détient qu'une participation de 5% au capital de Leibstadt et de Kaiseraugst, et de 13% à celui de Graben, qui ne se construira pas en cas d'acceptation des initiatives énergétiques.

PRIORITÉS

Réfugiés: la loi et le terrain

Dans les derniers jours de 1983, deux affaires de réfugiés particulièrement douloureuses ont été portées à la connaissance de l'opinion.

Une famille libanaise, en Suisse depuis trois ans, a été embarquée par la police à Kloten, à destination de Beyrouth. Des ressortissants chiliens, désireux de passer les fêtes de fin d'année avec des parents demandeurs d'asile résidant en Suisse, ont été retenus pendant six jours dans le secteur de transit de Genève-Cointrin. Dans les deux cas, les interventions du Haut-Commissariat pour les réfugiés sont restées vaines.

La révision de la loi fédérale sur l'asile, vilipendée par les organisations d'aide aux réfugiés, n'est pourtant pas encore entrée en vigueur. Ces faits ont été possibles sous l'empire de la loi actuelle, qui n'a pas été l'objet de critiques aussi vives que le projet en question.

Dans un domaine tel que celui de l'asile, où la réalité complexe ne peut être réglementée dans le détail, où les autorités d'application disposeront donc toujours d'une certaine marge d'appréciation, les textes légaux ne constituent qu'une partie de l'enjeu. Il paraît dès lors vain d'investir toutes les énergies dans cette lutte — ainsi un comité bâlois qui envisage de lancer un référendum contre la révision de la loi sur l'asile — alors même que l'opinion n'est actuellement guère favorable à un large accueil des réfugiés.

Les organisations d'aide aux réfugiés n'ont rien à gagner maintenant dans un combat d'idées abstrait. En revanche, les candidats à l'asile, eux, auront tout à gagner d'un travail accru sur le terrain de la part de ces mêmes organisations — piquets d'alerte, conseils juridiques, accueil dans des familles, etc., tout cela est déjà pratiqué, mais doit rester la priorité des priorités — et d'une information concrète sur la situation réelle des demandeurs d'asile. C'est pour cela que ces organisations doivent être soutenues vigoureusement. Aujourd'hui plus que jamais.

DOMAINE PUBLIC

55 francs pour vivre

«Domaine Public» 1984: pourquoi le prix de l'abonnement reste-t-il le même qu'en 1983? nous demandent quelques amis. La réponse est simple: cet hebdomadaire n'a jamais été une «affaire» commerciale; le budget est calculé au plus juste et 1984 ne se présentait pas sous des auspices plus délicats que 1983. D'où ces cinquante-cinq francs, prix inchangé. Mais que ces amis se rassurent: si les charges devaient s'alourdir de façon significative, alors

nous n'hésiterions pas à ajuster le tarif! Et nous le ferions avec une certaine confiance: nous sommes sensibles, parmi d'autres encouragements, à la faveur portée à notre rubrique «soutien», introduite depuis deux ans au dos des bulletins verts d'abonnement; preuve que notre entreprise vaut qu'on y mette le prix. Merci.

PS. Voici «Le Nouvel Observateur» qui s'apprête à fêter officiellement, en décembre prochain, son vingtième anniversaire. Cela ne nous rajeunit pas; mais il faut bien l'admettre: DP (alors bi-mensuel) a vu naître la formule actuelle de l'hebdomadaire de gauche français!

PARTICIPATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

Au chevet du parti socialiste

Au chevet du Parti socialiste suisse, que de médecins, que de bonnes âmes peu avarés de conseils et de stratégies en tous genres. Jusqu'à J.-S. Eggly, éditorialiste au «Journal de Genève» et conseiller national libéral, qui conseille avec le plus grand sérieux au PSS de «consulter sa base»!

A travers le flot de prises de positions et de manifestes, se profile un danger qui n'est pas négligeable: à force d'être exploitée en tous sens, la question posée à la gauche pourrait bien être usée avant même d'avoir été véritablement approfondie.

Or tout n'a pas été dit, tout n'a pas été posé, tout n'a pas encore été discuté, loin de là. Il faut saisir l'occasion d'aller encore plus loin,

de vérifier plus à fond les hypothèses, même les plus extrêmes. C'est le sens des quelques colonnes qui suivent, effort spécial de la rédaction de DP, qui repousse malheureusement à plus tard — vu le format du journal! — d'autres textes d'actualité qui nous tiennent aussi à cœur.

Contributions engagées comme on le verra, contradictoires évidemment. Puisse le débat y gagner un surplus de vigueur. Pour le reste, que le lecteur se rassure: de telles oppositions sont le lot de toute recherche menée collectivement avec honnêteté; sans les nier, nous avons toujours fait en sorte qu'elles alimentent notre travail, plutôt qu'elles ne le figent dans des affrontements stériles.

Pour entrer en matière, un petit rappel historique qui nous semble inévitable, au vu des prochaines échéances du PSS: congrès des 11 et 12 février; puis, éventuellement, référendum sur la participation...

Russie semble vouloir déferler sur toute l'Europe. Etat-major du parti de la révolution mondiale, l'Internationale communiste doit remplacer la II^e Internationale morte de son impuissance devant la guerre en août 1914.

DE LA II^e À LA III^e INTERNATIONALE

Lorsque le PSS se réunit en août 1919 à Bâle, il doit tout à la fois tenir compte de ses échecs et du bouillonnement révolutionnaire qui l'agite, et qui agite aussi, au-delà de ses rangs, une partie des travailleurs. Ses organes directeurs décident donc à l'unanimité moins une voix le retrait de la II^e Internationale et l'adhésion à la III^e Internationale, une adhésion qui ne pose pas encore de problèmes très concrets, puisque les 21 conditions ne seront adoptées par l'Internationale qu'en 1920, mais dont on peut déjà entrevoir le sens, près de deux ans après la prise du pouvoir par les bolcheviks en Russie. Il est donc d'autant plus significatif qu'il se trouve déjà 147 délégués pour refuser l'adhésion contre 318 pour l'accepter. Il est encore plus significatif que cette décision, soumise par le congrès au référendum dans les sections, soit cassée par la base par 14 612 membres du parti contre 8722. Une majorité du PSS n'a pas voulu de la rupture avec toute la tradition non seulement du socialisme suisse, mais du radicalisme démocratique dans lequel se situent les organisations majeures du mouvement ouvrier.

Un an et demi plus tard, le débat rebondit, alors que les positions se sont encore profilées. L'Internationale communiste a adopté les 21 conditions qui doivent exclure du mouvement révolutionnaire non seulement les «sociaux-traîtres», qui ont collaboré avec la défense nationale, mais également le centre reconstituteur, qui a cherché, notamment à Zimmerwald et Kiental, à reconstituer l'Internationale pour mettre fin à la guerre, mais qui n'a pas systématiquement, comme Lénine, voulu transfor-

RÉFÉRENDUM

Quand les têtes consultent leur base...

L'histoire ne se répète pas. Il peut pourtant y avoir dans le rappel des décisions prises par le PSS (Parti socialiste suisse) en 1920 quelques matières à réflexion, au regard des débats du présent.

La question de l'adhésion à l'Internationale communiste, fondée à Moscou au printemps 1919, se pose pour le PSS — comme pour la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) d'ailleurs — dans un contexte tout à la fois d'échec et d'espoir révolutionnaires.

Tout au long de la Grande Guerre, de 1914 à 1918, l'audience du parti socialiste n'a cessé de s'élargir,

comme en témoigne l'accroissement du nombre des adhérents et les 41 sièges obtenus au Conseil national lors des premières élections à la représentation proportionnelle, en automne 1919. Mais tout au long de la guerre aussi, la misère et l'exploitation des salariés n'ont cessé de s'accroître, rendues plus insupportables encore par l'insolence des nouveaux riches profiteurs de guerre. Le parti socialiste et une partie des syndicats se sont donc également radicalisés, un phénomène très général d'ailleurs chez tous les belligérants, qui conduit entre autres à la révolution russe de 1917.

Expression ambiguë de cette radicalisation, la grève générale de 1918 s'achève par la victoire des autorités. Moyennant quelques concessions, et grâce à un usage habile de la provocation et de la répression, les partis bourgeois sont, en été 1919, maîtres du jeu social et politique.

Mais la grande vague révolutionnaire partie de

mer la guerre impérialiste en révolution mondiale. Moscou coupe et coupe très court, laissant une grande partie du socialisme européen se regrouper dans ce qu'on appellera méchamment l'Internationale II et demi, à la fondation de laquelle la majorité du PSS va prendre une part active.

Après les Socialistes indépendants d'Allemagne et quinze jours avant la SFIO, un mois avant le Parti socialiste italien, le congrès de Berne (décembre 1920) du PSS va donc réexaminer la question de l'adhésion, sous l'angle cette fois de l'acceptation ou non des 21 conditions. Entraînés par Grimm et Nobs, entre autres anciens du Comité d'Olten, qui en 1918 faisaient figure aux yeux du bon peuple bourgeois de bolcheviks, il décide à la suite du Comité central, par 350 voix contre 213, de ne pas accepter les 21 conditions, refus confirmé lors d'un nouveau référendum, à domicile cette fois, par 15 475 voix contre 8777.

La minorité de gauche, comme elle le fera à Tours et à Livourne, se retire alors; elle fondera le 6 mars 1921, avec les «vieux communistes» zurichoïses et certaines sections de la jeunesse, le Parti communiste suisse.

MARCHER «PLUS LIBREMENT»

Dans ses *Mémoires* Jules Humbert-Droz, alors fonctionnaire de l'Internationale communiste et l'un des porte-parole de l'adhésion, rappelle une partie de son rapport au congrès, qui souligne bien les illusions des uns et des autres. «Vous retrouverez, vous, dit-il à l'endroit de la majorité, votre force d'action, vous serez privés de votre gauche, vous évoluerez à droite avec rapidité et nous, nous pourrions marcher plus librement et cesser d'être un simple groupe d'opposition. C'est pourquoi je répète, en considérant la paralysie actuelle du Parti socialiste suisse, que la scission ne nous est pas imposée par Moscou, mais qu'elle est une nécessité pour le parti actuel, s'il veut sortir de l'état de paralysie complète où il se trouve à cause de ses

tendances. Nous ne sommes donc pas opposés à la scission, qui est nécessaire, qui redonnera la santé, qui remettra de la clarté dans le monde ouvrier qui en manque actuellement.»

De fait, le parti communiste restera, malgré tous ses efforts, une secte groupusculaire, jusqu'à son interdiction en 1940, dont la fonction sociale sera avant tout la justification de l'anticommunisme virulent utilisé par les autorités et les partis bourgeois à l'encontre du parti socialiste jusque vers 1936. Ce dernier, dans le programme adopté par ce même congrès de Berne, se dit partisan de la conquête du pouvoir et de la dictature du prolétariat. Mais ces deux affirmations, en rupture avec la lettre des programmes précédents de 1888 et 1904, ne le sont pas forcément avec l'esprit et la tradition du socialisme suisse, puisque le programme même récuse la violence et souligne que l'instauration du prolétariat ne peut se faire qu'avec l'appui de la majorité des travailleurs. On est donc loin du volontarisme léninien et le programme de 1920, outre son aspect manœuvrier, exprime plus l'attente due à la situation sociale internationale que la volonté d'une nouvelle stratégie du PSS. D'ailleurs, dès 1924, la question de la participation au Conseil fédéral figure à l'ordre du jour du congrès. Le parti devra attendre, on le sait, jusqu'en 1943 et essuyer, après la décision positive de principe par le congrès de 1929, huit échecs devant l'Assemblée fédérale, avant d'obtenir non deux, mais un seul fauteuil à l'Exécutif fédéral.

Durant cette longue marche des socialistes vers le Conseil fédéral, l'Union syndicale suisse constitue pour les autorités et l'administration fédérale un partenaire privilégié dans leurs rapports avec le monde des travailleurs. Associée à la procédure de consultation sur les sujets sociaux et même économiques, sporadiquement pendant la Grande Guerre, puis régulièrement, elle pèse dans la vie politique d'un poids non négligeable jusqu'au moment où le PSS devient à son tour «salonsfähig».

THE QUESTION

En être ou ne pas en être

Le débat du Parti socialiste suisse sur la participation révèle deux manières d'appréhender le pouvoir et deux conceptions de la dignité. Parce que la dimension psychologique est, dans cette affaire, primordiale, au même titre que la politique ou l'économique, il est utile de la définir.

Les uns privilégient la règle, qui fonde l'égalité de droit de ceux qui participent. Les autres, l'identification au pouvoir le plus élevé, reçu comme protecteur.

Que les parlementaires des partis du centre-droit qui se disent prêts, même dans l'affrontement, à collaborer avec les socialistes, infligent à ce «partenaire» une humiliation, est contraire à la «règle du jeu». A la différence des élections antérieures au Conseil fédéral, où le candidat officiel ne fut pas retenu, la manière bourgeoise fut cette fois significative, non d'un choix mais d'une volonté de blesser. Ce fut, dès le premier tour (à souligner), l'élection d'un candidat qui n'avait reçu pratiquement aucun soutien dans les primaires des instances du parti socialiste. Puis des commentaires explicites confirmèrent: c'est nous qui commandons! La règle du jeu sautait; car la dignité, c'est de ne pas jouer avec des dés pipés.

La dignité, pour d'autres, notamment dans les régions où le conformisme social est lourd, c'est de retrouver, grâce à la participation au pouvoir politique supérieur, une égalité de droits reconnue. Le rapport avec un patron, un syndic, un notable local «qui commande sur place» n'est pas ressenti de la même manière quand on le voit recevoir avec

SUITE ET FIN AU VERSO

En être ou ne pas en être

déférence un conseiller fédéral qui est un «camarade». Qu'à l'Exécutif fédéral il y ait égalité, corrige une inégalité locale. Y renoncer est ressenti comme une mutilation.

Deux sensibilités.

*

Le débat, sur le plan de la réflexion politique, a le mérite de mettre à l'épreuve le concept d'opposition.

A titre d'illustration et introduction. Avant de débattre en congrès de la participation, le Parti socialiste vaudois a approuvé les projets gouvernementaux. Taxe sur les poids lourds, vignette autoroutière. Gouvernemental donc! Le parti radical les balayait sans hésitation, en présence du conseiller fédéral Delamuraz. Oppositionnel donc!

Autre approche.

L'ouverture sociale, c'est terminé. L'introduction du deuxième pilier en 1985, qui chargera assez lourdement les entreprises privées qui étaient jusqu'ici les moins progressistes, marquera la fin de cette période de réformes. On peut s'attendre au-delà de 1985 à un double blocage: celui du budget fédéral, celui de la législation sociale.

Le non-réformisme, pour autant qu'il ne se lance pas dans des révisions légales spectaculaires mettant en cause l'acquis, pour autant qu'il ne devienne pas ouvertement un contre-réformisme, offre peu de prises à l'opposition. Freine-t-on celui qui ralentit?

Le terme d'opposition, limité à la politique de l'Etat central et renvoyant aux moyens parlementaires et référendaires est insatisfaisant. En réalité, il faudrait procéder à une analyse des pouvoirs —

pouvoirs au pluriel, et par conséquent des contre-pouvoirs. On les recense au niveau cantonal, au niveau communal, mais ce sont aussi les associations de défense des consommateurs, des locataires, les syndicats. C'est l'organisation de l'épargne salariale. C'est le refus de ces participations-otages à divers conseils au profit d'une participation-discussion.

En aucun cas le refus de prendre des responsabilités, danger mortel! Mais la volonté d'investir ses forces et sa créativité, notamment contre l'irrésistible centralisation économique qui va inéluctablement requérir l'appui de l'Etat central fort.

La réponse oppositionnelle, elle, ne saurait venir uniquement de la cinquantaine de députés siégeant à Berne, décidés à parler autrement que jusqu'à

maintenant; elle ne peut être que décentralisée, démultipliée, diversifiée.

*

Pour la clarté de la discussion et parce que, sur ce sujet, il ne suffit pas de disserter, je donnerai, ici, ma position personnelle.

Je suis partisan du retrait, car la collaboration n'est pas possible lorsque les partenaires ne respectent pas la règle du jeu, notamment à l'égard de la minorité politique. C'est ma conception de la dignité politique.

Les risques politiques sont certes grands. Mais s'ils contraignaient le parti socialiste à une reconversion, à une recherche de responsabilités accrues sur d'autres terrains, ces risques méritent d'être courus.

A. G.

MERCREDI SOIR

Principe de plaisir ou principe de réalité?

«Mercredi noir pour les femmes», «Gifle aux socialistes», «Parti socialiste humilié», «Intolérable arrogance des bourgeois». Au lendemain de l'élection du Conseil fédéral, les expressions ont fusé, violentes et inhabituelles dans le langage politique helvétique, plus coutumier du fade vocabulaire de la concordance.

Violence qui traduit la déception, la colère même de larges milieux bien au-delà du cercle des militants et des électeurs socialistes. Espoir déçu, décision refusée de marquer dans les faits une réelle aspiration populaire — l'entrée d'une femme au gouvernement — occasion manquée de signifier symboliquement la capacité de réponse du système politique: tout cela parce qu'une majorité de députés est plus fascinée par ses propres combinaisons mesquines et hâtivement bricolées que par sa res-

ponsabilité politique. Triste spectacle d'un parlement riant sous cape du bon tour qu'il vient de jouer, alors même que la crédibilité du gouvernement est en jeu.

UNE STRATÉGIE DE L'ÉCHEC

Pour être complet, il faut ajouter la perplexité de l'observateur face à la conduite du parti socialiste dans cette affaire. Son président tout d'abord, friand de déclarations fracassantes aux médias et dont on ne sait jamais s'il parle en son nom ou au nom de son parti; en l'occurrence, Hubacher superstar menaçant n'a su que donner à ses adversaires, qui n'en demandaient pas tant, un argument de poids: plus besoin pour eux d'autre justification que l'intolérable pression à laquelle ils étaient soumis. Maladresse coupable ou suprême habileté au service d'une rupture déjà décidée, on ne sait. La fraction parlementaire ensuite, incapable de réagir à l'élection d'Otto Stich, laissant à ce dernier le choix de sa décision, puis, toujours présente, élisant sagement le candidat officiel radical.

L'émotion aurait pu justifier une réaction immédiate, sèche, de refus, puisque les sentiments — je serais tenté de dire hélas — sont parfois au rendez-vous de la vie politique. Mais alors à chaud, donnant donnant, gifle retournée à l'expéditeur, porte claquée, la balle dans le camp bourgeois. Mais non, les socialistes sont bons enfants, ils serrent les dents et reportent à plus tard la réaction émotionnelle, non sans s'entre-déchirer allégrement dans l'intervalle. Sourires bourgeois, sous cape.

UNE COLÈRE EN RETARD

C'est qu'il est maintenant trop tard. Les colères mijotées sont mauvaises conseillères. A froid, la réaction paraît disproportionnée; plus: inadéquate. Aucun argument avancé à l'appui d'un retrait ne tient le coup.

Stratégiquement d'abord. En ne refusant pas l'élection de Stich, les socialistes ont manqué l'occasion de se faire éjecter de l'Exécutif fédéral, de se poser en victime; s'ils partent maintenant, ils en assument la responsabilité, qu'ils le veuillent ou non. Avec le risque d'incompréhension d'une bonne partie de leur électorat. Pour le retour, ils seront demandeurs. Peu habile.

Institutionnellement ensuite. Je sais, le mot, à gauche, ne plaît guère. On lui préfère la spontanéité, la base, les mouvements. Les institutions restent pourtant des passages obligés, ne serait-ce que pour traduire le mouvement. Inutile de rêver à l'alternance, à la cure d'opposition qui magiquement redonnerait une nouvelle vigueur aux socialistes. En Suisse, il n'y a pas d'alternance et l'opposition n'est pas réservée aux partis absents de l'Exécutif. Ou alors il faut avoir le courage d'introduire le scrutin majoritaire et la responsabilité politique du Conseil fédéral devant les Chambres. Donc changer les institutions.

Toutes les vertus que ses partisans attribuent au retrait de l'Exécutif sont potentiellement présentes dans le cadre d'une participation au Conseil fédéral.

La remobilisation des militants et des électeurs socialistes, une politique d'opposition crédible rassemblant les citoyens mécontents, ne vont pas surgir spontanément dès le retrait du Conseil fédéral. L'usage accru de l'initiative populaire, une intervention mieux profilée de la fraction parlementaire et une meilleure coordination entre cette dernière et le parti sont possibles maintenant déjà.

L'énumération des avantages espérés fait référence bien plus aux faiblesses de la politique socialiste qu'à l'absence de deux magistrats à l'Exécutif. Et l'option de la direction du parti apparaît d'abord comme une fuite en avant qui dispense de toute autocritique — la présence au Conseil fédéral tenant lieu de bouc émissaire. Dans le droit fil de cette logique, si le retrait n'apporte pas le bénéfice escompté, quelle solution subsistera pour le PSS?

CONTESTER EN PARTICIPANT

Il est vrai que, le temps aidant, les socialistes ont été contaminés par l'idéologie de la participation et du consensus. Propension des magistrats à arrondir les angles idéologiques pour les besoins du fonctionnement collégial, large autonomie de ces mêmes magistrats à l'égard du parti, bienveillance de principe des députés socialistes pour la politique menée par l'un des leurs, évanouissement dans la nature des commissions officielles de tous genres de centaines de militants, placés là pour représenter le parti et dont on n'entend plus parler.

Jusqu'à présent on s'est contenté de peser arithmétiquement les avantages de la participation: deux conseillers fédéraux, une poignée de hauts fonctionnaires, un lot de représentants dans les organes de direction des grandes entreprises publiques, un bataillon d'experts dans les commissions fédérales.

Avantage d'y être, mais au fil du temps, on ne sait plus très bien pour quoi. Participation qui est loin, très loin d'être exploitée de manière optimale: on pense ici à la somme d'informations et au réseau de communication engendrés par cette participation, et qui pourraient devenir une impressionnante caisse de résonance des revendications de la base.

Alors que dans bien des pays ces canaux de communication n'existent pas — voyez les oppositions reléguées sur la touche — le système politique suisse les institutionnalise. Encore faut-il en tirer parti! Les socialistes suisses ont à apprendre la participation conflictuelle, celle où on utilise les règles du jeu à son profit, où on tend la corde au maximum sans jamais la rompre — on laisse cette responsabilité à ses adversaires — sans jamais céder au mirage de l'unanimité. Un pied dans la citadelle, un pied en dehors. Difficile équilibre certes, cheminement moins spectaculaire qu'un fracassant bras d'honneur aux bourgeois. Mais en politique l'important est-il de se faire plaisir ou de s'accrocher obstinément à ses objectifs en utilisant la configuration du terrain?

J. D.

Ordre public

Peu avant le 1^{er} mai 1924, le greffier communal de Prangins, district de Nyon, enregistrait: «Monsieur le Préfet invite les autorités de commune à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer éventuellement l'ordre public à l'occasion du 1^{er} mai et de lui faire connaître, en outre, pour le 20 avril au plus tard, si elles estiment avoir besoin à cette occasion d'un renfort de police cantonale et de quelle importance...» La réponse au préfet de Nyon précise «qu'aucun groupe communiste n'existe à Prangins et qu'aucune aide de la police n'est jugée nécessaire». Citations extraites de «La commune vaudoise de Prangins» de Georges Rapp.

Ph. de Weck n'a pas même donné le change

Avions renifleurs. Malgré une remarquable stratégie «médiatique» — la priorité absolue accordée à la TV, même par rapport à la radio, créera-t-elle un précédent? — l'ancien patron de l'UBS, de Weck, n'a pas réussi à rassurer entièrement l'opinion. Sa prestation a du reste beaucoup moins impressionné les journalistes suisses allemands que la presse romande, à voir la place qui lui a été consacrée: outre-Sarine, on lui a finalement consenti l'importance qu'elle méritait, celle d'une opération de relations publiques menée à grande échelle. Trois heures de face-à-face avec les plus gros quotidiens du pays, une demi-heure sur le petit écran, et demeurent toujours entières deux questions cruciales; celle qui intéresse, semble-t-il, aujourd'hui au premier chef nos voisins français (information judiciaire), la destination exacte des fonds ayant transité par l'UBS; et celle qui devrait préoccuper au premier chef les Suisses, pourquoi le patron de l'UBS a-t-il pu (dû) «se mouiller» au point de prendre lui-même la présidence d'une société panaméenne, manœuvre d'évasion fiscale de bas étage, sinon de routine?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Indispensable opposition

... Je parlais d'une question de *moralité*.

Je parlais d'une question de *crédibilité*.

D'un autre côté, l'éventuel retrait des socialistes du Conseil fédéral ne signifie pas du tout une retraite — la retraite d'Achille sous sa tente!

L'opposition a un rôle à jouer — et le fait qu'il n'y ait pas, en Suisse, de véritable opposition — j'entends: suffisamment puissante pour se faire

entendre, pour obtenir quelque chose — est assurément malsain.

Seulement, à ce retrait, je vois au moins trois conditions, nécessaires sinon suffisantes:

— que les deux principaux intéressés, je veux dire: MM. Stich et Aubert, soient d'accord (et l'on me dit qu'ils le sont, ce qui est admirable!);

— qu'on se donne les *moyens* d'agir dans l'opposition, et notamment les moyens de propagande, c'est-à-dire des périodiques, voire des journaux, qui font cruellement défaut pour l'instant;

— enfin, que l'opposition joue son rôle d'opposition, de manière constructive — je dirais: selon la tradition anglaise... l'opposition de sa Majesté — car si c'est pour la mener «à la française» et donner comme nos voisins l'étonnant spectacle d'ennemis irréconciliables, se traitant mutuellement de «Charlots» et de «Tintins»; se traînant mutuellement dans la boue et tout le pays avec eux, alors, ce n'est pas la peine!

Car il faut bien être conscient d'une chose: le drame du Parti du travail, depuis quelques années, c'est qu'il n'avait plus de presse digne de ce nom, et que n'ayant guère accès aux mass media (radio, TV), il était privé de tout moyen de se faire entendre.

Depuis une dizaine d'années environ, le parti socialiste, lui non plus, ne dispose pas d'une presse quotidienne. Mais dans une large mesure, il avait accès à ces mêmes mass media. Je n'ai pas fait de calculs, mais il me semble qu'à cet égard, il n'était pas défavorisé par rapport aux autres partis. Or il n'est pas certain qu'il en aille de même à l'avenir... On me dira que voilà de belles paroles, mais que ces moyens coûtent fort cher. Je suis d'avis que ces moyens, la gauche en dispose. Qu'on songe aux périodiques publiés par chacun des syndicats. Ces périodiques ont des mérites que je ne discute pas — lien entre les sections; nouvelles des sections, etc. — mais d'un point de vue purement journalistique, du point de vue d'une réflexion politique sur l'événement, ils ont un rayonnement pour le moins faible.

Autre chose. J'ai feuilleté quelque peu le dossier établi par Amnesty International en vue de la votation de février sur le *Service civil*.

... M'étonnant que l'initiative ne soit pas soutenue *inconditionnellement* par les officiers et sous-officiers suisses et par «l'armée» de manière générale.

Deux choses apparaissent en effet:

— Que sur les 1322 objecteurs condamnés entre 1971 et 1980, la très grosse majorité d'entre eux ont fait moins de dix mois de prison, c'est-à-dire *gagnant deux mois* au moins par rapport aux douze mois de service militaire que font les citoyens-soldats. Ce qui veut dire qu'un tire-au-flanc cynique, calculant au plus près...

— Mais il est peu probable que le dit fasse le calcul en question. Car à voir le nombre de ceux qui pour une raison ou pour une autre sont *dispensés* du service, on doit conclure que le peuple suisse est dans un état sanitaire alarmant — ou plus vraisemblablement qu'il est relativement aisé, pour ceux qui le désirent, de passer entre les gouttes.

Si bien que ne comparaissent devant les tribunaux que les *idéalistes*, soucieux de témoigner de leurs convictions, religieuses ou humanitaires.

J. C.

EN BREF

Il y a certainement beaucoup de parlementaires fédéraux membres du TCS ou (et) de l'ACS, mais il n'y en a pas beaucoup qui ont annoncé ces clubs dans la liste des organisations dont ils font partie et qui leur a été demandée par le «Tages Anzeiger» pour son supplément sur le Parlement. En revanche, six parlementaires ont indiqué leur appartenance à l'Association suisse des transports (AST-VCS): un socialiste zurichois, un démocrate-chrétien du même canton, un élu bernois de l'Action nationale, un Bâlois de l'Alliance des indépendants, un sans-parti d'Appenzell Rhodes extérieures et un écologiste genevois.